



# Déclaration de ressources CRAMIF - Pension d'invalidité

Par flitox, le 31/05/2013 à 09:00

Bonjour,

Je suis en invalidité catégorie 1 depuis le 1er février.

Je remplis ma première déclaration de ressources trimestrielle.

J'y ai mis les indemnités journalières que je touche au titre de mon arrêt maladie.

Si j'ai bien compris, pour savoir si je ne dépasse pas, je fais la somme de la pension brute trimestrielle et des indemnités journalières perçues ce même trimestre. Or, je ne dépasse pas le salaire de comparaison qui m'a été communiqué par la CRAMIF.

Ma pension ne sera donc pas diminuée ?

Merci à vous,

Samuel